Ville de Mitry-Mory

Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- présent : 33
- excusés représentés : 00
- absents : 00

Séance du 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 04 avril, le Conseil municipal, légalement convoqué le 31 mars, s'est assemblé à la salle Jean-Vilar, 5, avenue Jean-Baptiste Clément à 19h30, sous la présidence de Corinne DUPONT, Maire.

Présents : Madame Corinne DUPONT, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Monsieur Christian GRANDAY, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Monsieur Jacques DURIN, Madame Louise DELABY, Madame Florence AUDONNET, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Madame Audrey MERET, Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN.

Secrétaire de séance : M.BONTOUX

Assesseurs : Madame Audrey MERET et Monsieur Sun Lay TAN.

---□□□---

Délibération n°01- : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 à L2122-7,

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres le maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Après un appel de candidature, l'assemblée :

PROCEDE à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, du Maire de la Commune de Mitry-Mory.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN
CANDIDATE
- Madame Corinne DUPONT

RESULTATS DU VOTE

- Nombre de votants :	33
- Nombre de bulletins blancs :	8
- Nombre de suffrage exprimés :	25
- Majorité absolue :	13

NOMBRE DE VOIX OBTENUES :

- Madame Corinne DUPONT	25

DELIBERE

PROCLAME ÉLUE à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de Maire de la Commune de Mitry-Mory, Madame Corinne DUPONT.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions et est immédiatement installée.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Corinne DUPONT

Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet de réclamations déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture de Meaux (27 place de l'Europe 77100 MEAUX) ou à la Préfecture de MELUN (12 rue des Saints Pères 77010 MELUN CEDEX). Ces réclamations peuvent également être déposées directement au greffe du Tribunal administratif de MELUN (43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN CEDEX) dans le même délai.